



CONSEIL MUNICIPAL DU 7 juin 2023

PROCES VERBAL DE SEANCE

Commune de Rignieux-le-Franc

Date de convocation : **31 mai 2023** date d'affichage du : **31 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 7 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal PAIN, Maire.

Nombres de membres en exercice : 14 - Nombre de présents : 9 - nombre de pouvoirs : 0 Nombres de votants : 9

Membres présents : Mrs PAIN Pascal, BERNARD Xavier, BOILEAU Pierre, BRICAUD Maryline, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne, RIGOLLET Maryse, ROSSI Jean-Yves, THOMAZET Fabien,
--

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : Néant

Membres Absents Excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Mmes BOBAND Céline, KLEIN Aurélie, Mrs CHOMEL Lionel, HOWSE Willy, THIEVON Yves,
--

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Offres techniques et financières de la Chambre d'Agriculture de l'Ain pour l'étude préalable et le suivi des épandages boues de la lagune de Rignieux-le-Franc,
- Décision modificative n°1 – Ouvertures de crédits – Budget Communal,
- Décision modificative n°1 – Ouvertures de crédits – Budget Multiservices,
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un objet à l'ordre du jour :

- Conventions de partenariat avec le Département de l'Ain, l'association gestionnaire de la bibliothèque et règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

Le Conseil Municipal accepte.

Le quorum étant atteint, le maire, Monsieur Pascal PAIN, ouvre la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil

Le Conseil Municipal a désigné **M. ROSSI Jean-Yves**, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2023 n'apporte aucune remarque de l'assemblée et est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

DELIBERATIONS A L'ORDRE DU JOUR

Délibération n°2023-19 – ETUDE PREALABLE ET SUIVI DES EPANDAGES DES BOUES DE LA LAGUNE DE RIGNIEUX-LE-FRANC – OFFRES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AIN

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune va effectuer le curage de la Lagune durant l'été 2023. En vue de réaliser le plan d'épandage et l'épandage des boues, il convient de réaliser une étude préalable et le suivi de l'épandage des boues.

Pour ce faire, Monsieur le Maire a mandaté la Chambre d'Agriculture de l'Ain pour réaliser cette étude et assurer le suivi de l'épandage des boues.

Le Maire fait part à l'assemblée de la proposition d'offres techniques et financières de la Chambre d'Agriculture de l'Ain concernant :

- L'étude préalable à l'épandage des boues de la lagune de Rignieux-le-Franc dont le montant s'élève à **6 731,45 € TTC**,
- Le suivi de l'épandage des boues de la lagune **1 305,43 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 abstention et 8 voix pour :

- **VALIDE** le budget lié à cette opération,
- **ACCEPTE** ces offres techniques et financières pour l'étude préalable et le suivi des épandages des boues de la lagune de Rignieux-le-Franc avec la chambre d'agriculture de l'Ain,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces offres techniques et financières pour l'étude préalable et le suivi des épandages des boues de la lagune de Rignieux-le-Franc avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n°2023-20– DECISION MODIFICATIVE N°1 – OUVERTURES DE CREDITS – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits, en investissement, pour l'évolution du site internet, les travaux pour l'extension électrique du four communal, l'achat de mobilier de l'école et les opérations d'ordres pour l'avance du marché voirie n'ont pas été prévus au Budget primitif Communal 2023. Par ailleurs, les crédits prévus pour l'achat de plaques et rues sont insuffisants et doivent être augmentés. D'autre part, en fonctionnement, il faut prendre en compte un litige en urbanisme devant le tribunal administratif et ouvrir des crédits au compte 6815 dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant. De ce fait, il est nécessaire d'effectuer les différentes ouvertures de crédits.

Le maire propose les ouvertures de crédits suivantes :

Article / Chapitre/ Op	DESIGNATION	OUVERTURES DE CREDITS			
		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6815/68	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	5 000,00 €			
73224/73	Fonds départemental des DMTO		5 000,00 €		
2051/20 op 423	Concessions et droits similaires Site internet			800,00 €	
2041581/204 Op 445	Autres groupements-Biens mobiliers. Mat Extension Elect. Four communal			900,00 €	
2152/21 op 439	Installations de voirie Plaques de rues et numéros			400,00 €	
2184/21 op 446	Autres Immobilisations corpor. Mobilier Mobilier Ecole			500,00 €	
1641/16	Emprunts				2 600,00 €
2315/041 Op1001	Immob. en cours – inst. Techn. Travaux voirie			5 400,00 €	
238/041 Op. 1001	Avce/Cde Immob. Corporelle Travaux voirie				5 400,00 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les ouvertures de crédits indiqués ci-dessus.

Délibération n°2023-21–DECISION MODIFICATIVE N°1 – OUVERTURES DE CREDITS – BUDGET MULTISERVICES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits pour l'achat d'un buffet réfrigéré n'ont pas été prévus au Budget primitif du Budget Multiservices 2023, Le maire propose les ouvertures de crédits suivantes :

Article/ Chapitre/ Opérations	DESIGNATION	OUVERTURES DE CREDITS			
		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
615221/011	Entretien réparation Bâtiments publics	- 2 500,00 €			
023/023	Virement à la section investissement	2 500,00 €			
021/021	Virement de la section de fonctionnement				2 500,00 €
2188/21 op.13	Autres immobilisations corporelles – Buffet réfrigéré			2 500,00 €	

Le Conseil Municipal approuve, par 1 abstention, 1 contre et 7 voix pour, les ouvertures de crédits indiqués ci-dessus.

Délibération n°2023-22 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AIN, L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE ET REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a reçu la nouvelle convention de partenariat avec le Département de l'Ain pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale. La précédente a expiré le 31 décembre 2022.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention et les pièces à fournir à l'appui pour sa signature :

- La convention de délégation de gestion de la bibliothèque à l'association « point lecture »,
- Le règlement intérieur de la bibliothèque

Ces deux documents n'ont pas fait l'objet d'une délibération, il convient de régulariser ce point.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la délégation de gestion de la bibliothèque à l'association point lecture,
- **RENOUVELLE** la convention de délégation du service public à l'association « Point Lecture » signée le 21 février 2018,
- **APPROUVE** le règlement intérieur établi par l'association « Point Lecture » le 1^{ER} octobre 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Ecole** : Mme MARCELIN fait part au Conseil Municipal du prochain conseil d'école qui se tiendra le 13 juin prochain. L'effectif prévisionnel pour la rentrée est de 145 enfants, l'ouverture d'une 6^{ème} classe est envisagée, la réponse définitive de l'inspection académique est attendue fin juin.
- **Assainissement** :
 - **Lagune** : L'entreprise MICHON Sarl a été retenue pour le curage de lagune et les travaux de renforcement de ses abords pour un montant de 24 127,40 € TTC. Les travaux seront effectués durant la période estivale.

- Travaux de Réhabilitation et de renouvellement du réseau d'assainissement Communal : Ces travaux sont terminés vers la route du Mas Joly et pratiquement achevés vers le secteur de l'église. Il reste le chemisage et la dépose des canalisations vers les propriétés de Mrs HAMAIDE, CHAMBAUD et RONJON. Ils se poursuivront en septembre vers la route de Chanoz.
- Travaux de mise en séparatif du chemin de la Vigne : La consultation des entreprises a été lancée pour ce dossier.
- Voirie 2022-2023 : Les travaux sont pratiquement achevés, il reste des travaux de finition de la « route du Guillon » et le chemin des « quatre vents ».
- Le Maire informe l'assemblée que la commune éligible au Programme National Ponts a candidaté pour disposer d'un accompagnement CEREMA. Il s'agit d'un diagnostic gratuit sur l'état des ponts de la commune.
- Fête de la musique : La commune, en partenariat avec certaines associations et des bénévoles du village, organise la fête de la musique. Elle se déroulera le vendredi 23 juin de 19 H30 à minuit. Des animations musicales, de la restauration rapide et une buvette seront proposées sur la place du village.
- Pédibus : La municipalité et deux parents d'élèves ont étudié la possibilité de mettre en place le pédibus (possibilité aux enfants de l'école d'effectuer les trajets école à pied sous la responsabilité d'un adulte). Aucun parent n'a souhaité adhérer au dispositif Pédibus pour son enfant, le projet sera réexaminé en septembre.
- Cybersécurité : M. Jean-Yves ROSSI fait part à l'assemblée de la réunion du 28 avril dernier à la mairie de Blyes pour une présentation d'un nouveau cloud décentralisé et sous contrôle local.
- Bâtiment :
 - La commune a réalisé un audit par l'intermédiaire de la Ste France Ecologie Solidaire pour le calorifugeage de certains bâtiments communaux. Deux devis ont été retenus pour les travaux de la salle des fêtes et de la chaufferie respectivement de 688,00 € TTC et 412,80 € TTC. Ces dépenses seront intégralement financées par le dispositif des certificats d'économie d'énergie CEE.
 - Eglise : L'entreprise Geoffray a été retenue pour la restauration du clocher de l'Eglise pour un montant de 50 502,00 € TTC.
- Environnement : La commune a fait l'acquisition de 3 composteurs pour un montant de 660,00 € TTC. Ces équipements sont subventionnés à hauteur de 70 % par la C.C.P.A. ils ont été installés vers l'entrée du cimetière. Ils sont destinés aux déchets de la cantine.

La séance est levée à 23 h 00

SIGNATURES	
<u>Le maire</u> Pascal PAIN 	<u>Le secrétaire de séance</u> Jean-Yves ROSSI 